

LE 52^e CONGRÈS
DES
SOCIÉTÉS SAVANTES
à la Sorbonne

(14-18 Avril 1914) (1)

Prenant part à chacun de ces congrès, mon érudit prédécesseur avait pris l'habitude de vous en rendre fidèlement compte. Moins qualifié que M. le chanoine Morel, mais désirant ne pas interrompre une heureuse tradition, je vous prierai de m'excuser si — simple lecteur de l'*Officiel* (2) — je me borne à en extraire ce qu'un témoin ou un participant vous eût mieux exposé.

Au reste, la place que notre département tint cette année à la Sorbonne justifie ce rapport sommaire ; et nous verrons, dans des sections différentes et à plusieurs journées, figurer des études émanant de nos collègues de Compiègne ou des Sociétés voisines, et relatives à l'histoire, à l'archéologie, voire même à la géographie de l'Oise.

*
**

Dès l'ouverture du Congrès, qui se fit le mardi 14 avril, à 2 heures, dans l'amphithéâtre Richelieu, nous relevons parmi les assistants les noms de MM. l'abbé Corbier, Edgar Mareuse, l'abbé Meister et

(1) Lu à la séance du 15 mai 1914.

(2) Des 15 au 19 avril 1914, pages 3462, 3496, 3550, 3597, 3656 et suivantes.

Plessier, membres titulaires ou correspondants de notre Société.

Études sur l'Oise

Et cette même après-midi, dans la section de *philologie et d'histoire*, M. LAURAIN, archiviste de la Mayenne et correspondant du ministère, fait une communication sur *deux représentations de la messe de saint Grégoire*.

L'une de ces représentations se trouve à Saint-Léonard, près de Senlis. Elle provient, selon toute vraisemblance, du cimetière de Saint-Rieule, de cette ville, supprimé en 1793. Elle a été retrouvée en 1881, par M. l'abbé Vattier, aumônier du Pensionnat Saint-Joseph à Compiègne. La gravure, aujourd'hui encastrée dans le mur de l'église, se divise en deux registres : le premier représente la scène de l'apparition du Christ au pape Grégoire le Grand disant la messe ; le deuxième contient le texte d'une longue inscription incomplète, à Saint-Léonard, mais qu'on peut compléter, grâce à trois inscriptions analogues qui existent à Rouen. Il s'agit d'une oraison qui assurait à ceux qui la disaient autant d'années d'indulgences qu'il y avait de corps enterrés dans le cimetière.

M. Laurain rapproche de cette gravure, dont il présente une reproduction, un bas-relief conservé dans l'église Saint-Seurin de Bordeaux et connu sous le nom de messe du pape Clément V, et un petit tableau que l'on voit au musée de la Rochelle et intitulé : Personnification de l'Eucharistie.

De ce rapprochement il résulte, à n'en pas douter, qu'on se trouve là encore de-

vant des représentations de la messe de saint Grégoire, si fréquente à la fin du moyen âge.

M. Laurain lit une autre note sur la représentation de quelques mystères dans le bas Maine.

Lé lendemain, 15 avril, fut la grande journée pour Beauvais et aussi pour Compiègne, car on n'y présenta pas moins de cinq rapports sur ces deux arrondissements.

Le matin, voici d'abord, pour l'*archéologie*, M. le docteur LEBLOND, de Beauvais, président de la Société académique de l'Oise, qui expose avec autant de clarté et d'élégance que d'érudition, la *formation topographique de Beauvais à l'époque romaine*; il explique comment *Caesaromagus* remplaça l'ancien *oppidum Bratuspantium* des Bellovaques, son développement au croisement de plusieurs voies romaines divergeant vers Reims, Senlis, Rouen, Dieppe, Amiens et Boulogne. Il montre le tracé de ces voies à travers la ville actuelle de Beauvais, étudie l'emplacement de ses édifices (temples, amphithéâtre, balnéaire), ses trois cimetières, puis sa destruction en 275 de l'ère chrétienne par l'invasion germanique. La ville fut reconstruite au début du quatrième siècle et resserrée dans une enceinte dont le tracé, les murs et les tours sont étudiés en détail. Cette nouvelle ville devint le berceau de la cité du moyen âge, avec sa cathédrale et ses nombreuses églises, où l'évêque et le chapitre avaient la juridiction.

Puis, dans la section de *philosophie et*

d'histoire, le même auteur décrit, d'après des comptes de recettes et de dépenses de 1377 à 1401, la *situation économique de l'Hôtel-Dieu de Beauvais à la fin du XIV^e siècle* : comment cet hôpital était administré, son personnel de religieux, de religieuses et de malades, son budget de recettes, ses dépenses multiples (reconstruction de l'hôpital détruit pendant les guerres des Anglais, misères et calamités du temps, dépenses de nourriture et de personnel domestique, frais d'exploitation de ses terres et de ses vignes, frais de procédure et de voyages, etc.). Il y a là, pour l'histoire économique d'un établissement hospitalier, et pour l'étude des variations des denrées, des salaires, etc., des renseignements inédits et pleins d'intérêt.

M. l'abbé MEISTER, curé doyen de Grandvilliers, membre de la Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise, et membre titulaire de notre Société, étudie *l'obituaire de la collégiale de Saint-Vaast de Beauvais*.

Fondée en 1072 par l'évêque Guy, la collégiale de Saint-Vaast avait son siège en l'église Saint-Etienne de Beauvais. Vers le milieu du treizième siècle fut érigé un premier obituaire, aujourd'hui perdu, qui se trouvait à la fin du dix-huitième siècle dans la bibliothèque du chapitre de l'église cathédrale et dont, dans ses *Mélanges*, M. le maréchal de Fricourt nous a conservé de longs extraits. L'obituaire, qui nous est parvenu, fut écrit un demi-siècle plus tard. Ce manuscrit, qui faisait partie de l'importante collection de M. le comte de Trousures et qui vient de passer par voie d'ac-

quisition dans les mains de M. le docteur Leblond, de Beauvais, mesure 280 millimètres sur 190 millimètres et forme un volume non paginé de 184 feuillets, dont 183 de parchemin et le dernier de papier. Sur celui-ci ont été transcrites, au dix-huitième siècle, pour les derniers jours de décembre, les données fournies par le premier obituaire.

Ecrites sur deux colonnes, les obits commencent au premier jour de janvier et se poursuivent jusqu'au 31 décembre, avec une seule lacune portant sur les 14 et 15 juin. On y trouve indiqués pour chacun d'eux, le nom du donateur, les charges afférentes à la fondation, la somme léguée, sa répartition entre les divers bénéficiaires et, lorsqu'il s'agit d'une rente ou d'une censive, la situation des biens sur lesquels elles étaient assises.

L'obituaire proprement dit est précédé d'un calendrier : en tête de chaque mois, le jour des calendes est marqué par les lettres K L' tracées à l'encre rouge et un vers égyptiaque rappelle les jours néfastes du mois. La date M° CCC° I° qui se lit au bas du recto du troisième feuillet de ce calendrier semble bien être de la même main que le corps du manuscrit et indiquer l'époque de sa rédaction.

Les deux tiers des personnages qui y sont mentionnés appartiennent aux douzième et treizième siècles ; mais jusqu'au seizième siècle, on y inscrit les noms des nouveaux bienfaiteurs.

L'obituaire de Saint-Vaast offre non seulement un intérêt particulier pour l'étude de la formation des noms de personnes et

des noms de lieux, mais de plus il abonde en renseignements précieux sur l'organisation du chapitre de Saint-Vaast, sur l'histoire d'un certain nombre de familles du Beauvaisis et sur la topographie du vieux Beauvais à la fin du treizième et au commencement du quatorzième siècle.

L'après-midi, au nom de M. le chanoine MOREL empêché — ce fut donc aussi le jour du chapitre — M. Plessier, qui était assesseur de M. Maréchal pour cette séance, donne lecture de la discussion philologique sur le *dialège* ou *déalaige*, dont notre collègue nous avait donné la primeur (1). C'était, on s'en souvient, un droit d'entrée que devait payer le poisson de mer à son arrivée à Compiègne et qui fut perçu du XIII^e au XVII^e siècle, pour le moins.

Ce même mercredi matin, l'*histoire moderne* est représentée par une étude de M. QUIGNON, correspondant du ministère, professeur au lycée de Beauvais, qui explique l'originalité du rôle de l'« *Assemblée des Trois Corps à Beauvais du quinzième siècle à 1790* ». Le seigneur comte-évêque et pair de France ou ses représentants, le chapitre de la cathédrale, la ville, tels étaient les Trois Corps ou trois ordres qui donnent à l'institution mixte mi-ecclésiastique, mi-laïque, chargée du bien public, un rôle très instructif, très pratique et non pas simplement décoratif en face du pouvoir local et du pouvoir royal. Le vrai caractère

(1) Voir *Procès-verbaux, Rapports et Communications diverses*, tome XXII, 1913, pages 125 à 136.

des Trois Corps se précise au milieu du seizième siècle ; les archives départementales, communales et surtout les archives hospitalières fournissent des documents assez nombreux, mais éparpillés sur les services rendus par l'institution.

L'assemblée a lieu à l'hôtel épiscopal de quatre à six fois par an ; chacun des Trois Corps se montre très zélé : ils ont la haute gestion de l'Assistance, de la Confrérie de la Trinité, Orphelins (1562) et du Bureau des Pauvres (1638) dont l'administration est modelée sur le propre caractère mixte des Trois Corps. Ils administrent l'instruction, ils s'occupent du travail, du chômage, des nouveaux modes de la manufacture drapière et aplanissent les différends entre les patrons et les ouvriers en laine assez turbulents, les tisserands surtout. Ils résistent — grâce aux puissants évêques de Beauvais, sans doute — aux empiètements, aux querelles des officiers du présidial qui leur opposent en 1634, en 1693, en 1709, en 1740 et en 1784 le caractère de formalisme légal de l'administration royale. En 1790 l'institution des Trois Corps prit fin, supprimée pour son caractère religieux : l'administration du bureau des pauvres, mixte aussi, continua provisoirement ; et, grâce à elle, sur son intervention, un hommage mérité fut rendu par le directoire du département, le 4 mars 1794, à l'institution des Trois Corps et à son administration (si délicate et si chargée) de l'assistance publique durant plus de trois siècles.

M. Marion demande s'il n'y a pas eu de difficulté entre l'assemblée des Trois Corps et le bureau intermédiaire du département

en 1788. M. Quignon n'en a pas trouvé trace.

M. Quignon insiste sur l'intérêt que l'histoire de l'assemblée des Trois Corps offre surtout de l'intérêt pour l'étude de l'organisation du travail à Beauvais au dix-huitième siècle et des efforts faits pour établir la concorde entre patrons et ouvriers.

Enfin, dans la séance du jeudi matin consacré à la *philologie et à l'histoire*, M. QUIGNON étudie, en outre, d'après des sources inédites des archives hospitalières, des archives départementales et locales, *l'hôtel de Chaalis* à Beauvais et les rapports de *l'abbaye cistercienne* du diocèse de Senlis (aujourd'hui propriété de l'Institut par la donation André) avec Beauvais et le Beauvaisis, depuis le douzième siècle.

L'hôtel de Chaalis, construit vers 1240, non loin des remparts, fut maison forte, entrepôt-grenier, centre urbain de deux granges importantes au nord de Beauvais, à 20 kilomètres environ, Troussures-Sainte-Eusoye et Rotangy, distants entre eux de 12 kilomètres, centre aussi d'un vignoble sis tout proche de Beauvais. La maison de Chaalis devint voisine, au quinzième siècle, de l'Hôtel-Dieu resserré entre la rue qui le séparait de Chaalis et les remparts. Or, l'Hôtel-Dieu convoita bientôt, pour s'agrandir, l'hôtel de Chaalis qui était devenu inutile et onéreux pour l'abbaye : il ne réussit pas à l'acquérir en 1587-1588, mais en 1641, et les détails de cet achat sont des plus instructifs. M. Quignon a exactement noté la sympathie active des évêques de Beauvais pour Chaalis, les rapports de Chaalis avec les seigneurs de la région, le clergé séculier

et régulier ; il a montré le développement parallèle du domaine urbain et du domaine rural qui s'arrête dans la seconde moitié du treizième siècle ; il a même suivi jusqu'à nos jours les destinées de l'hôtel de Chaalis, annexe de l'Hôtel-Dieu, et existant encore, quoique aliéné par lui, comme office central d'œuvres catholiques à Beauvais, sous le nom de « Maison Saint-Paul ».

En *archéologie*, à propos du compte rendu de M. Edouard Salin sur les fouilles entreprises par lui en 1911 au cimetière barbare de Lézeville (Haute-Marne), M. PLESSIER, notre collègue, signale la découverte, dans des cimetières de l'Oise, de cornières et de plaques provenant de coffrets.

Régions avoisinantes

L'Artois, la Picardie en général, et le département de l'Aisne nous valurent : Le 14 avril, tout d'abord, une notice de M. GUESNON sur les *Châtelains d'Arras*. L'histoire de cette châtellenie comprend deux périodes : la première, celle de la possession héréditaire du fief par la famille *d'Arras*, jusqu'à son rachat en 1333 par le duc de Bourgogne ; la seconde, celle de ce rattachement au domaine jusqu'à l'ordonnance royale qui abolit l'office en 1749 (1).

(1) « On a prétendu que le châtelain d'Arras avait été institué par l'abbaye de Saint-Vaast pour la garde de sa justice et que l'échevinage tenait de lui ses pouvoirs judiciaires et administratifs. La preuve qu'on en donne, c'est d'abord qu'il se disait homme lige de Saint-Vaast ; ensuite que les échevins et lui empruntaient leur sceau à l'abbaye ; enfin qu'à cha-

Le mardi soir, à la section d'*archéologie*, M. MINOULET, correspondant du ministère à Romeny (Aisne), lit une note sur *dix monnaies gauloises, recueillies dans les arrondissements de Château-Thierry et de Soissons*, à Grand-Rosoy, Pommiers, Vailly-sur-Aisne, Celles-sur-Aisne, Azy.

M. Blanchet fait ressortir l'intérêt que présente la monnaie trouvée à Grand-Rosoy, laquelle est non pas un second

que renouvellement de l'échevinage, les élus devaient prêter serment dans leur église, en leur présence, sur leur reliquaire. Ces arguments ne sont que spécieux : les deux premiers roulent sur une équivoque et une erreur de fait ; le troisième est l'interprétation fallacieuse d'un usage qui remontait aux temps lointains des comtes-abbés et s'explique aisément par cette confusion des deux pouvoirs.

« La châtellenie d'Arras n'en pouvait pas moins du comte de Flandre, ainsi qu'il résulte de documents irrécusables. Il est donc possible que ses châtelains se rattachent historiquement aux anciens comtes carolingiens, ces paladins légendaires dont nous connaissons la succession par les chroniques, et les prouesses par nos chansons de geste. Cependant le premier que nous connaissons date seulement du onzième siècle : il figure dans une charte de 1037, en compagnie des deux premiers avoués de la maison de Béthune. De cette rencontre on a déduit leur parenté ; elle est possible, mais ne s'affirme pourtant que dans un seul titre et ce titre est l'œuvre d'un faussaire insigne.

« Nous n'avons aucun renseignement particulier sur le rôle militaire et administratif de ces anciens châtelains. Ils nous apparaissent surtout comme représentant la force armée au service de la justice, chargés de faire

exemplaire de la pièce publiée et étudiée par Anatole Barthélemy, mais une variété nouvelle et très importante.

MM. Pilloy et Vauvillé ajoutent quelques observations.

Le lendemain matin, à la section de géographie, M. COQUIDÉ précise les caractères qui établissent l'analogie entre les formes du terrain en Picardie, dont le sou-

exécuter les sentences criminelles et de garder la prison échevinale près de laquelle était leur résidence. Le régime de cette prison, ses règlements, les attributions et les émoluments de son personnel, sa double clientèle, les tarifs de la détention, celui de la fourrière — car le châtelain cumulait — ces détails ne peuvent trouver place ici, ni s'analyser.

« Rappelons seulement que la prison du châtelain était une vieille construction massive, avec donjon flanqué d'une tour, sous lequel étaient les caveaux et les *gayoles* (ou *geôles*, cages des prisonniers). Elle s'appuyait à un mur d'un ancien rempart du neuvième siècle appelé *Castrum Nobiliacum* ; elle faisait face à un groupe isolé de maisons démolies depuis, dans le prolongement de la rue du *Cat-qui-vielle* (chat qui joue du violon), autrement dit des *Jongleurs* ; son grand préau s'étendait, vers la rue des *Viéziers*, jusqu'à l'impasse du *Rénouart-au-Tinel*.

« Vendu en 1333 au duc de Bourgogne par son propriétaire obéré, le fief est desservi tour à tour par des châtelains temporaires, viagers, héréditaires, dont l'office consistait généralement à faire gérer la prison par un commis associé aux bénéfices. Celle-ci fut au seizième siècle l'objet d'importantes restaurations. Divers arrentements, des démolitions, des constructions nouvelles modifièrent en ce même temps l'étendue et l'aspect de la place ;

bassement est la craie *et en deux régions de l'Ile-de-France*, l'une, le Parisis ou France, qui repose sur le calcaire de Saint-Ouen ; l'autre, le Valois ou plutôt la bordure du Valois, dont le substratum est le calcaire grossier supérieur (1).

Généralités intéressantes

Enfin, dans le domaine si révélateur des fouilles gallo-romaines, nous avons à enregistrer plusieurs communications très instructives.

on y installa la poissonnerie et la halle des tanneurs ; l'empereur consentit même à ce que la ville appliquât à son usage tout l'emplacement de la châtelainie, lorsque serait bâtie sa nouvelle prison derrière l'hôtel de ville. Elle ne le fut jamais. Les choses restèrent donc en l'état, jusqu'au jour où l'édit de 1749 abolit cette vieille institution.

« Avec elle disparut également la châtelainie de la cité : c'était un démembrement de celle de Cambrai, sur lequel les seigneurs d'Oisy, à qui elle appartenait, prétendaient avoir encore certains droits, plus d'un siècle après la séparation des deux évêchés. »

(1) « Ces formes de terrains en Picardie, dans le Parisis ou dans le Valois, sont caractérisées comme il suit :

1° Direction tectonique des vallées et des nombreux vallons secs qui sillonnent le pays (Armoricaïne-Varisque) ;

2° Bombement régulier des côteaux, convexes vers le ciel ;

3° Vallons secs à fond plat et se raccordant d'une façon angulaire avec les versants, d'ailleurs dyssymétriques, l'un plus rude et calcaire, l'autre plus doux, où l'on trouve du

Dans la séance *d'archéologie* du mardi 14 avril après-midi, où M. Plessier remplissait les fonctions d'assesseur sous la présidence de M. Babelon, — M. le docteur EPERY, correspondant du ministère, fait part, au nom de M. ESPÉRANDIEU, membre non résidant du Comité des travaux historiques, et au sien, des résultats de leurs fouilles d'Alésia pendant l'année 1913. Leur campagne a été plus particulièrement consacrée à la découverte d'objets de collection ; le nombre de ceux qu'ils ont mis au jour a dépassé toutes leurs espérances. MM. Espérandieu et Epery ont eu la bonne fortune de pouvoir faire déblayer, indépendamment d'autres pièces d'habitations, quatre sous-sols qui leur ont fourni des outils et instruments de toute nature, les uns de ménage, les autres se rapportant

limon des pentes. Le fond même du vallon présente du limon de lavage ;

4° Découpage des pentes par une série de rideaux, pouvant se relayer.

« Ces caractères se retrouvant dans ces trois formations, le relief de la Picardie n'est pas propre à la craie. (On ne le retrouve pas en Champagne ni dans le Sénonais.) Il est propre aux calcaires tendres, plus ou moins marneux, très fendillés. Ainsi les masses inférieures et moyennes du calcaire grossier sont constituées d'un calcaire dur, dont les pentes sont verticales et dont le relief tabulaire contraste avec le calcaire grossier supérieur, tendre et fendillé. L'examen des inclinaisons des pentes dans les tranchées de chemins de fer rapproche : craie de Picardie, calcaire de Saint-Ouen, calcaire grossier supérieur et sépare ces formations des calcaires grossiers intérieur et moyen et d'autres calcaires. »

plus particulièrement aux professions de boucher, de serrurier, de menuisier, de forgeron et de charron.

Ils ont trouvé, entr'autres, sur le premier palier d'un escalier de sous-sol ou dans le sous-sol lui-même, quatre vases de verre qu'on a pu reconstituer et dont le plus remarquable est une aiguière de 0^m20 de hauteur.

Des sculptures mises au jour, la plus intéressante est un groupe de pierre qui représente un dieu et une déesse assis. C'est le sixième groupe du même genre qu'on ait trouvé sur le Mont-Auxois; mais on ne peut pas affirmer qu'il s'agisse dans tous les cas des deux mêmes divinités. Outre que le dieu est tantôt imberbe et tantôt barbu, les attributs qu'il tient sont variables. Le dieu du groupe nouvellement découvert est imberbe et porte une patère; la déesse appuie contre son épaule gauche une corne d'abondance remplie de fruits. Devant eux, sur le sol, est une masse ronde qui peut être prise pour un vase ou une bourse.

Un fragment de stèle présente les jambes d'un dieu debout et tout le corps d'un chien assis tournant la tête. Il s'agit vraisemblablement du dieu gaulois connu sous le nom de *Dispater*, dont le chien est un des attributs. Ce serait le premier exemple de ce dieu qu'aurait fourni le Mont-Auxois, cependant si riche en souvenirs religieux païens de toute sorte.

MM. Espérandieu et Eperly ont découvert environ deux cents monnaies. Cent quatre, très endommagées par le feu, constituaient comme une sorte de petit trésor dans un des sous-sols.

M. le commandant LALANCE, de Nancy, se propose ensuite de fixer le *tracé des principales voies romaines en Lorraine*, et particulièrement aux abords de Metz (*Divodurum*), mettant cette ville en communication avec Langres, d'une part, — puis Reims, par Verdun — et enfin Strasbourg. Sur bien des identifications de lieux, le rapporteur est en désaccord avec Desjardins et Longnon.

Le surlendemain, jeudi soir 16 avril, M. le commandant ESPÉRANDIEU signale la découverte à Alise de la *marque du verrier Amarantus*. Mais ce qui est notable dans le vase de Malay, c'est la place assignée à ce nom, et aussi la décoration d'un vase de verre à l'aide de mascarons analogues à ceux qu'on appliquait d'ordinaire sur les vases de terre.

M. l'abbé PARAT lit un mémoire sur le *temple antique de Montmartre près d'Avalon (Yonne)*. Il rappelle les circonstances de la découverte de ce monument, en 1822, et les fouilles qui y furent pratiquées sous la direction de l'architecte Caristie, à qui l'on en doit une restitution. M. l'abbé Parat retrace le plan de l'édifice et les substructions environnantes, énumère les trouvailles de monnaies et décrit les statues découvertes au cours du dix-neuvième siècle. M. l'abbé Parat a lui-même repris l'exploration de l'emplacement du temple. Il a découvert, entr'autres choses, des restes de peintures décoratives. Il nous présente donc une étude d'ensemble dans laquelle il a tiré parti des recherches de ses devanciers et des siennes propres.

Si l'on adopte le sentiment d'un maître

M. Longnon, le Montmartre se serait appelé primitivement *mons Mercurii* puis *mons Martyrum*, mont des Martyrs.

A Paris, la montagne eut ses martyrs, mais à Vault-de-Lugny, il n'en est pas question. Cependant, on peut dire que les premiers missionnaires, pour arracher le peuple à ses habitudes du culte rendu sur la montagne sacrée, l'appelèrent la montagne des martyrs, car c'est sous ce nom que les saints de cette époque étaient désignés. On a mille exemples de fontaines autrefois l'objet d'un culte païen et dédiées aujourd'hui à des saints; on a même des exemples de temples païens qui sont restés debout: les chrétiens les ont consacrés à leur culte et y maintenant les statues des dieux qui ont reçu des noms de saints.

Sur l'étymologie de ce nom de *Montmartre*, on peut rapprocher utilement les observations de M. l'abbé MEUNIER, docteur ès-lettres, pour qui, comme pour M. Longnon, ce mot signifie non pas « Mont des martyrs », mais « Mont de Mercure ». Il le prouve par la forme que donne Frédégaire: *Monte Mercore*; par la formation d'autres noms de lieux comme Montjeu, Montjou, *Monte Jovis*, Mont Vendre, *Monte Veneris*; par la phonétique *Mercore* devenant *Mercure* puis *Mertre*, comme *carcere* (prison) a fait *chartre*. Enfin il le démontre par la comparaison avec les quatre autres Montmartre de France (Indre-et-Loire, Seine-et-Marne, Yonne). Sur ce Montmartre avallonnais on a trouvé un temple de Montmartre avec l'inscription DEO MERCVRIO, qui est une très forte preuve en faveur de Montmartre « Mont de Mercure ».

A la séance générale de clôture, tenue le samedi 18 avril, à 2 heures, dans le grand amphithéâtre, sous la présidence de M. Bienvenu-Martin, garde des sceaux, M. DE LA RONCIÈRE prononça un long discours sur le *Vrai crime du surintendant Fouquet*, crime qui, pour Louis XIV et Colbert (après Mazarin) était le « projet par lequel le châtelain de Vaux voulait bouleverser l'Etat », en accaparant sous main, aux colonies, à Calais, au Havre, à Belle-Isle, Concarneau, dans toute la Bretagne et sur la côte atlantique, les grandes charges de la mer en vue d'acquérir de son chef une flotte, danger latent pour l'Etat. « Ce n'était donc pas le rival en amour mais le frondeur, le fauteur de cabales, le maître occulte de la mer » que le roi laissa frapper de la terrible réclusion, après l'arrestation soudaine et habile du 5 septembre 1661.

Signalons aussi que le goût du jour porte à étudier, cette année encore, les *Sociétés populaires* de la Révolution : M. J. BERLAND, archiviste de la Marne, s'est, en effet, occupé de celle de Ville-sur-Tourbe dont il analyse sommairement les actes.

La personnalité des auteurs nous fait également un devoir d'indiquer : un rapport de M. HUBERT, juge de paix à Lassigny, sur les finances de Honfleur pendant la Révolution, — une étude sur l'origine des noms, de lieu au Spitzberg, due à M. Parmentier, vice-président de la Société de Géographie de Saint-Quentin, — sans oublier une observation de notre collègue, M. PLESSIER, sur la destination des constructions voisines du temple romain découvert en 1913

par M. Georges Poulain, à Saint-Aubin-sur-Gaillon.

Enfin nous ne saurions omettre de mentionner la plaidoirie — dirions-nous volontiers — de M. Georges HARMAND, avocat à la Cour, secrétaire de la Section économique, en faveur de la *conservation du trésor artistique architectural et archéologique de la France*.

M. Harmand rappelle tout l'intérêt qui s'attache au point de vue artistique à la conservation des monuments du passé ; l'histoire, la science économique, l'enseignement de l'art puisent dans l'étude des monuments artistiques leurs renseignements les plus précieux. Ces monuments ont, au point de vue de la richesse locale et régionale, une valeur trop souvent négligée. Ils représentent un capital énorme dont les négociants de la région, les hôteliers, les entrepreneurs de transport tirent un profit considérable, qui représente les revenus de ce capital. Il importe donc qu'ils soient non seulement respectés mais appréciés et aimés. Monuments publics, monuments religieux touchent en outre par tant de points à notre histoire locale qu'ils constituent les éléments les plus vivaces de l'amour de la « petite patrie », cette fraction de la grande patrie, qui nous fait mieux comprendre et aimer la France ; notre affection régionale entretenue par des souvenirs locaux peut contribuer avec intérêt au rattachement local des individus et éviter le déracinement qui peut amener à des tendances internationales, destructives de l'amour du sol natal.

Mais, édifices proprement dits, monu-

ments négalithiques, objets préhistoriques, grottes naturelles même coûtent cher à découvrir et entretenir. Et, M. Harmand propose, tout en conservant l'idée de la subvention impliquée dans la loi de 1913 sur les monuments historiques, d'y ajouter la pratique du prêt. En prêtant au propriétaire à un taux assez avantageux, inférieur de quelque peu au taux pratiqué en général pour les prêts hypothécaires, l'Etat peut offrir aux propriétaires des objets à conserver, une entreprise avantageuse pour les deux parties. Le propriétaire, les établissements publics et les communes surtout, auront une idée plus précise de la valeur de leur objet d'art, en raison du crédit ouvert pour les travaux devenus nécessaires et approuvés par l'Etat prêteur, ou patronnant le prêt consenti par la caisse de conservation ; car l'argent prêté est bien mieux employé que l'argent donné.

Cela aurait, en outre, l'avantage pour l'Etat de connaître les ventes faites par le propriétaire et d'intervenir lorsque la purge des hypothèques inscrites est faite (surenchère du 1/10^e), et une facilité pour pouvoir racheter l'immeuble si le propriétaire venait à être l'objet de saisies immobilières, puisque le créancier inscrit reçoit notification de la saisie.

Et M. Harmand conclut, en citant l'exemple donné par la ville de Bruxelles qui, sous l'administration de M. le bourgmestre Buls, fit la restauration de la grande place de Bruxelles, une des merveilles esthétiques de la Belgique et de toute l'Europe. M. Buls fit des prêts pour trente ans aux propriétaires pour la valeur des travaux de

restauration. Ces travaux étaient exécutés sous la surveillance des architectes de la Ville de Bruxelles, dans des conditions esthétiques infiniment avantageuses pour la Ville de Bruxelles et le respect de la valeur artistique de cet ensemble incomparable.

Puisse la France imiter sa voisine et puissent les intérêts économiques du pays sauvegarder nos richesses d'histoire et d'art ! L'utilitarisme aurait, du moins, un résultat précieux bien qu'inattendu.

*

**

Cette discussion, qui eut lieu, entre économistes, le mardi 14 avril, prouve la grande variété des questions agitées au Congrès national des Sociétés savantes ; sauf la section de la photographie, toutes les autres ont arrêté un instant notre attention. Qu'une pareille largeur de cadre incite nos collègues à y participer désormais, puisque tous les points de vue y sont admis : archéologique, historique (ancien, moderne et contemporain), économique, philologique, géographique, géologique même. L'Oise possède assez de trésors encore à découvrir ou à faire connaître au grand public !

Paul ESCARD.
